

UNE MÉDIATRICE À VOTRE ÉCOUTE



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
UN LITIGE AVEC L'ASP ?

UNE SOLUTION

Faites appel à la médiatrice



@ **Par mail :** mediation@asp.gouv.fr

 **Par envoi postal :**
La Médiatrice de l'ASP
2 rue du Maupas
87040 Limoges Cedex 1



RAPPEL : L'intervention de la médiatrice se fait en 2^e recours, lorsque les voies ordinaires de règlement des différends n'ont pas donné d'issue favorable.



Indépendance
de la médiatrice
Stricte confidentialité
des échanges